

# DÉCHÈTERIE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

## Modalité d'accès

La déchèterie est accessible aux usagers et aux entreprises ayant leur siège social sur les communes de :

- Aix-Villemaur-Pâlis - Paisy-Cosdon
- Bercenay-en-Othe - Planty
- Bérulle - Rigny-le-Ferron
- Chenegy - Saint-Benoist-sur-Vanne
- Maraye-en-Othe - Saint-Mards-en-Othe
- Neuville-sur-Vanne - Villemoiron-en-Othe
- Nogent-en-Othe - Vulaines

Pour justifier de leur droit d'entrée, les utilisateurs doivent présenter aux gardiens leur macaron (à retirer à la mairie du domicile).

L'usage de la déchèterie vaut acceptation de son règlement.

Contactez les gardiens : ☎ 03 25 81 18 39

## Horaires d'ouverture

Du 1<sup>er</sup> octobre  
au 31 mars

Du mardi au samedi  
8h30-12h00  
13h30-17h00

Du 1<sup>er</sup> avril  
au 30 septembre

Du mardi au samedi  
8h30-12h00  
13h30-17h30

Fermée les dimanches, lundis & jours fériés.

**RAPPEL** : les professionnels ne sont pas acceptés les vendredis et samedis du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Les fermetures exceptionnelles sont signalées sur nos réseaux sociaux :



@CCPaysOthe



Communauté de  
Communes du Pays d'Othe



Communauté de  
Communes du  
**Pays d'Othe**

27 avenue Tricoche Maillard 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS



03 25 46 70 63



environnement@cc-po.fr

## Déchets acceptés

Ampoules & néons  
Bois  
Cartons bruns  
Cartouches d'encre  
Déchets chimiques (peintures, solvants, acides, bases, bidons de combustibles...)  
Déchets électriques et électroniques (petits et grands appareils, écrans)  
Déchets verts  
Emballages en verre  
Encombrants divers (tout-venant)  
Extincteurs  
Gravats  
Huiles alimentaires usagées  
Huile de vidange  
Mobilier (meubles à démonter au préalable)  
Métaux  
Piles & batteries  
Pneumatiques (pneus de véhicules légers déjantés)  
Textiles & Petite maroquinerie  
Radiographies

*Liste non exhaustive pouvant évoluer selon le déploiement de nouvelles filières de recyclage.*

## Déchets refusés

Bouteilles de gaz (→ magasin de vente)  
Cadavres d'animaux (→ équarrisseurs)  
Déchets amiantés (→ entreprises agréées)  
Emballages contenant des restes alimentaires (→ à séparer)  
Ordures ménagères (→ collecte dédiée)  
Médicaments (→ pharmacie)  
Sacs jaunes (→ collecte dédiée)

### A NOTER



Les bouteilles et bidons d'eau déminéralisée ou de javel, les bouteilles de lessive / adoucissant, les aérosols de laque et de mousse à raser ainsi que les bouteilles d'huile alimentaire doivent être mis dans votre sac jaune.

La déchèterie est gardiennée par deux agents. Ils ont pour mission d'accueillir les usagers, de les orienter pour le dépôt des déchets, de gérer le remplissage des bennes et l'évacuation des déchets.

Décharger les voitures ne fait pas partie de leur mission ! Merci de venir en nombre suffisant pour procéder au déchargement.



**Apport limité à un passage par jour et à 1 m<sup>3</sup> (tout déchet confondu)**